

Une convention signée pour financer le centre de santé

Publié le 28/11/2022



La convention a été signée par la moitié des villages de l'intercommunalité sur la base de 6 € par habitant. © Droits réservés

Sébastien Karcher, président de la Communauté de communes de la Vanne et du pays d'Othe (CCVPO) a invité samedi une douzaine de maires volontaires à signer une convention de participation au financement du centre municipal de santé de Villeneuve et de son antenne de Cerisiers.

« On s'efforce de trouver des personnels de santé mais on est peu aidé dans le fonctionnement du centre. Sur un déficit de 45.000 €, la compensation apportée par les communes volontaires s'élève à 23 634 €, le reste étant à la charge de Villeneuve et Cerisiers. D'où la nécessité d'obtenir la participation des localités de la CCVPO pour pérenniser la démarche. » Pour l'instant, la convention a été signée par la moitié des villages de l'intercommunalité (*), sur la base de 6 € par habitant.

Sébastien Karcher a précisé que les administrés des villages de la communauté n'ayant pas adhéré à la convention seront traités sur le même pied d'égalité en matière d'urgences. En revanche, la téléconsultation par vidéo aura aussi vocation à voyager dans les localités signataires.

De son côté Gilles Pirman, conseiller départemental, a donné plusieurs pistes d'action et de réflexion engagées par le département. Parmi celles-ci, « lancement d'un plan triennal pour la protection de santé du territoire, accompagné d'un financement global de 5,5 millions d'euros ».

(*) Arces-Dilo, Cérilly, Cerisiers, Coulours, Courgenay, La Postolle, Lailly, Les Clérimois, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vanne, Vaudeurs, Vaumort, Villechétive et Villeneuve-l'Archevêque.

VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE